



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2023 rédigé par le groupe J'Aime Le Rouret

Présents Liste majoritaire : MM. Lombardo - Casciani (proc. de F. Guillaud) - Chesta (proc. de J Ch Fischer à partir de 20 h 10) - Laty (proc. de J. Barlet) - Delorme - Lesne (proc. de N. Gonzalez) - Drouard - Dubbiosi - Fischer (présent jusqu'à 20 h 10) - Hattiger (arrivé à 19 h 55) - Nossardi - Mmes Zeroual Pomero (proc. de F. Bourjade) - Genet (proc. de J. Hattiger jusqu'à 19 h 55)- Wenzinger - Garcia - Skyronka (proc. H. Guillemin) - Mellerin - Panneau .

Présents Liste minoritaire : M. Debeire - Mmes Boinnard Berna - Fécourt (proc. S. Balzan)

Présence de M. Saulnier, DGS et Adriane Giordano, son assistante.  
Absence de Nice Matin

Secrétaire de séance : Isabelle Garcia

Après la lecture de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022 a été soumis à l'approbation des élus.

Approbation du PV de la séance de CM du 8 décembre 2022 :

*Mme Fécourt : Mme Fécourt annonce qu'elle enregistre la séance. Concernant le PV de la séance du 8 décembre 2022, elle souhaite revenir sur le point 1.5 relatif au rapport annuel 2021 de la CASA sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et demande à ce que cela figure au PV.*

*"J'avais soulevé le problème du calcul du rendement et l'augmentation considérable du volume de service (eau utilisée pour nettoyer les canalisations) qui approchait les 50 000 m<sup>3</sup> en 2021 (1 680 m<sup>3</sup> en 2020), soit près du tiers des pertes sur Le Rouret.*

*"J'ai eu un contact avec M. Cesaro, Maire de Valbonne et vice président de la CASA en charge de la compétence eau potable. Il m'a répondu partiellement.*

*Pour le volume de service, il m'a renvoyé vers la mairie. J'ai questionné directement le service eau potable de la CASA qui m'a apporté une réponse ce jour. Ce service de la CASA m'explique que ces gros volumes sont dus à la purge des réservoirs. Cette purge est normalement faite de façon automatique donc avec déclenchement et arrêt automatiques. Mais, suite à un problème de batterie, la purge ne s'est pas arrêtée et les agents s'en sont rendus compte bien tardivement, l'eau était rejetée dans le vallon. Depuis, la purge n'est activée que manuellement".*

*M. le maire remercie de cette remarque, explique qu'il avait également demandé des explications et précise qu'il était au courant du courrier à M. Cesaro. Vous êtes utile à notre conseil municipal ! Ce sera ajouté au PV.*

**Vote : UNANIMITE**

*M. le maire présente une nouvelle personne, Christine Lopez, attachée territoriale, assise dans le public à côté de Mme Françoise Fouquet, en charge des finances. Elle va bientôt remplacer Mme Fouquet qui partira en retraite en mai prochain. M. le maire félicite Mme Fouquet pour tout ce qu'elle a fait durant ces années aux côtés du Directeur des Services et de Maurice Casciani, Adjoint aux finances.*

*M. le maire annonce qu'un point a été ajouté à l'ordre du jour dans les questions diverses car c'est arrivé avec un peu de retard, concernant le vote du taux de majoration de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS).*

Vote concernant l'ajout d'une question diverse à l'ordre du jour : vote à main levée

*Mme Fécourt : Nous avons connaissance de la date butoir du 28 février 2023 pour délibérer sur l'imposition 2023 et d'ailleurs nous étions surpris de ne pas la voir à l'ordre du jour. Le délai de 5 jours de mise à disposition des documents n'a certes pas été respecté. Vous l'avez rajoutée et nous acceptons de délibérer sur ce point ce soir pour le bon fonctionnement de la commune.*

Vote : Unanimité

## 1. Service financier

### 1.1 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) (DCM 2023-01)

Lecture du rapport d'orientation budgétaire pendant 2 h15 par M. le maire :

Données au niveau local issues du Rapport d'Orientation Budgétaire :

- population totale : 4 219 habitants
- âge moyen : 42 ans
- 25 % de moins de 20 ans
- 19 % de plus de 65 ans
- 686 familles avec enfant
  
- 1967 logements
- 1813 résidences principales
- 94 logements locatifs sociaux au 31/12/2022 avec 87 réalisations ces dix dernières années (encore 370 logements manquants pour répondre aux obligations légales SRU)
  
- superficie totale : 710 ha
- zones naturelles : 518 ha
- zones agricoles : 78 ha
- zones à urbaniser : 5 ha
  
- 77 % d'actifs
- 79 entreprises d'au moins 1 salarié
- 59 % des foyers fiscaux sont imposés

### A. La loi de finance pour 2023

- Prévision de croissance de 1 % et une inflation de 4,2 % en 2023
- Mesures prévues pour les collectivités locales :
  - Concours financiers de l'Etat en hausse de 2,15 %
  - Augmentation des Dotations Globales de Fonctionnement (DGF)
  - Augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) pour les petites communes
  - Création du Fonds vert de 2 milliards d'euros en 2023 pour soutenir les projets de transition écologique et la performance environnementale des collectivités locales
  - Maintien à l'identique des enveloppes de Dotation de Soutien à l'Investissement de l'Etat (DSIL et DETR) par rapport à 2022 avec une orientation en faveur de l'environnement ( Pour la création de l'espace Ados, la commune a reçu 41 595,20 € au titre de la DSIL et 28 104,33 € au titre de la DETR pour la création d'un verger et acquisition d'abris pour la petite biodiversité).

- Mise en œuvre de l'amortisseur électricité (2,5 milliards d'euros pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie pour les communes éligibles) et d'un "filet de sécurité".

## B. Les impacts du projet de loi de finances sur la fiscalité des collectivités locales

. La CVAE contribution sur la valeur ajoutée des entreprises. Cet impôt sera supprimé sur deux ans en 2023 et 2024. Pour compenser cette perte de recettes, un mécanisme de compensation a été conçu fondé sur l'affectation d'une fraction de TVA.

. L'évolution des bases locatives : environ + 7 %

. La taxe d'habitation : elle sera supprimée en 2023 pour l'ensemble des résidences principales. Cette suppression ne concerne pas les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale qui continueront d'être taxés en 2023 au titre de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS).

. La taxe d'aménagement (TA) : le projet en 2022 imposant un partage de la TA communale au bénéfice des EPCI (notamment la CASA) a été rejeté par le Sénat. Ce reversement est facultatif.

## C. Exercice 2022 : Section de Fonctionnement

Prévisions du Compte Administratif 2022 :

Dépenses de fonctionnement : 3 529 312,74 €

Recettes de l'exercice : 4 313 381,79 €

Résultat de clôture : 784 069,05 €

inflation en 2022 : + 6,2 %

augmentation du coût de l'énergie de près de 40 % par rapport à 2021

résultat de l'exercice en baisse de - 12,45 %

### Les dépenses de fonctionnement

Libellés	CA 2021	CA 2022
Charges à caractère général	853 275,90	975 735,33
Charges de personnel et frais assimilés	1 566 285,98	1 741 933,23
loi SRU + FPIC	86 759,00	77 314,00
Autres charges de gestion courante	361 488,89	319 334,06
Remboursement des intérêts des emprunts	66 676,38	67 397,71
Charges exceptionnelles	6 982,10	153,98
678 Reprise excédent fonctionnement budget annexe		
Dotations aux provisions	1 000,00	
<b>TOTAL DES DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 942 468,25 €</b>	<b>3 181 868,31 €</b>
042 Dotation aux amortissements	350 623,68	347 444,43
023 : Virement à la section investissement		
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 293 091,93 €</b>	<b>3 529 312,74 €</b>

**En 2022, les dépenses obligatoires de fonctionnement sont en évolution de + 8,13 %** car elles sont impactées par la nouvelle bonification indiciaire attribuée aux salaires des agents de la fonction publique.

L'évolution de + 3,5 % du point d'indice, la revalorisation du bas des grilles indiciaires de la catégorie C, les mesures concernant la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) ont contribué à augmenter les charges du budget de fonctionnement.

### Les recettes de fonctionnement

**en hausse de + 4,06 %**

Libellés	CA 2021	CA 2022
Résultat de fonctionnement (budget eau et assain. + SIAQUEBA)		
Atténuations de charges	53 359,74 €	43 631,69 €
Produits des services	96 733,93 €	127 346,72 €
Impôts et taxes	691 000,04 €	585 506,96 €
Contributions directes	2 610 148,00 €	2 914 567,91 €
Dotations subventions et participations	322 881,47 €	327 543,31 €
Autres produits de gestion courante	330 163,03 €	297 720,27 €
Produits exceptionnels	7 998,25 €	
Reprise sur provisions	16 100,00 €	
<b>TOTAL DES RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 128 384,46 €</b>	<b>4 296 316,86 €</b>
Op ordre	29 567,06 €	
Amortissements des subventions	16 839,94 €	17 064,93 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 174 791,46 €</b>	<b>4 313 381, 79 €</b>

L'impôt foncier est la principale ressource de la commune. Pour éviter de grever trop lourdement les taux de fiscalité directe, la municipalité envisage d'ajuster les différents tarifs communaux.

L'autofinancement et les niveaux d'épargne :

**L'épargne brute** (autofinancement avant remboursement de la dette en capital) s'élève à 1 114 449 € soit une **baisse de -5,68 % par rapport à 2021**.

**L'épargne nette** (épargne brute moins le remboursement de la dette en capital) s'élève à 658 511 € soit une érosion de **-22,47 % par rapport à 2021**

## D. Exercice 2022 : Section d'Investissement

Dépenses d'investissement : 2 813 382,14 €

Recettes d'investissement (y compris le résultat antérieur reporté) : 4 289 905,90 €

résultat de clôture : 1 476 523,76 €  
Dépenses RAR : 824 914,75 €  
recettes RAR : 172 997,49 €  
résultat définitif : 824 606,50 €

Hors remboursement du capital de la dette, **les dépenses réelles d'investissement** de l'exercice, y compris les RAR , **sont en évolution de + 23,5 % par rapport à 2021.**

### **Opérations d'investissement réalisées sur l'exercice 2022 :**

- Acquisitions foncières : 272 790 € : emprise pour élargissement chemin de la Taulisse, propriété en bord RD 2085 pour parking, trottoirs..., terrain Houdin-Tinti chemin de Barnarac pour réserves foncières près de la future école élémentaire, terrain Mangarelli aux Moulins pour remembrement de parcelles pour création d'un tènement foncier agricole
- programme travaux VRD et réfection des voiries réalisés au cours de 2022 : 298 663 €
  - .Chemin des pierres de moulin : mise en œuvre d'une plate forme de chaussée sur 550 m2,
  - . chemin de Troussane : création d'écluses de ralentissement,
  - . mise aux normes PMR de trottoirs et passages piétons au carrefour du collège, route d'Opio et avenue de Provence,
  - . Chemin des Poulinières : réfection partielle du chemin,
  - . Parking Possa Aïga : réalignement des bordures et reprise d'enrobés suite aux travaux de réseaux,
  - . place des Platanes : amélioration de l'accès des véhicules
  - . Logements communaux "La Halte du Collet" : réfection de la coursière et création d'un réseau pluvial
  - . chemin des Rainards : création d'un réseau pluvial sur 150 ml et réfection de l'enrobé
  - . Impasse des Bourges : réfection partielle sur 300 m2
  - . Cimetière carré 1 : rénovation des allées piétonnes
  - . Cimetière carré 3 : rénovation des enrobés
  - . Chemin Plan Bergier : mise en sécurité de la descente, cheminement piéton et glissière de sécurité
  - . Chemin de la Taulisse : création de trottoir et écluses de ralentissement
  - . Chemin des Trucs (travaux CASA) : dévoiement et renforcement du réseau d'eau potable
- programme travaux de signalisation verticale et marquage au sol année 2022 : 12 182 €
  - . Signalétique au sol sur divers chemins, Font-Figuière, Clamarquier, Troussane, Plan Bergier, Rainards, Colombier
  - . diverses opérations de signalétique et rénovations de marquage au sol : Giratoire Pré des Rouret et RD 7 suite réfection enrobé du CD 06, chemin des Trucs, Sortie place des Platanes, Chemin des Ribes : pose de balises, pose de balises au droit des chicanes sur divers chemins
  - . Autres interventions : rénovation des peintures RD 2085 en aggro, campagne de rénovation des stops et passages piétons, carrefour du Collet, rénovation des zones bleues.
- Extension du réseau de vidéo surveillance : 241 549 €
  - . Installation de 16 caméras supplémentaires : secteurs collège, centre village, école élémentaire et RD 2085
- Opérations dans le cadre de la construction de la crèche "Les Amandiers" : 67 960 €

- . Opération de démolition, désamiantage du bâtiment existant
- Travaux dans les bâtiments communaux : 299 100 €
  - . Théâtre : réhabilitation du sol de la salle de spectacle
  - . Centre Ados : conception / aménagement dans un local existant
  - . Maison du Terroir : entretien des chenaux et gouttières
  - . Cantine école : remplacement du bac à gras et ventilation haute, remise en état d'une partie du faux plafond suite à intempéries
  - . Tennis municipaux : création d'un préau
  - . Mairie principale : rénovation et restructuration des Services Accueil / Etat Civil et Urbanisme
- Le Rouret Action Planète : investissement 2022 : 70 093 €
  - . Biodiversité : 46 190 € : création d'un verger au bois communal y compris débroussaillage, achat de nichoirs et 25 kits d'observation et de protection du hérisson, création d'une parcelle mellifère
  - . Energies : 13 903 € : rénovation de l'éclairage public en leds : chemin du haut lauron, Beaume Mêle, Péade et Colombier, achat de panneaux d'informations pour le projet d'extinction de l'éclairage public entre 23 h et 6 h
  - . Salle associative municipale : 10 000 € : achat et pose de portes et fenêtres pour une meilleure isolation du local de la maison des associations.
- Travaux sur le réseau d'éclairage public : 12 759 € :
  - . programme de remplacement de lanternes en leds au chemin du Castellet, Chemin du Haut Lauron
  - . programme d'extinction de l'éclairage public entre 23 h et 6 h
- Travaux d'aménagement paysagers et actions en faveur de la biodiversité : 100 985 €
  - . Bois communal : création d'un verger composé de 50 arbres
  - . Mise en forme de l'enclos de la bergerie
  - . Chemin du Coteau : végétalisation du talus et des abords de la voie sur les espaces publics
- Actions en faveur du patrimoine : réhabilitation du site du lavoir de Beaume Robert, et réhabilitation du pont romain au chemin de Beaume Robert
- Opérations diverses : 21 141 €
  - . Extension du réseau d'eaux usées pour le raccordement de la future crèche (travaux CASA)
  - . Mairie annexe : bureau des ressources humaines : mise en place d'une climatisation
  - . Immeuble "Le Stremoukhoff" : mise en place de 3 VMC dans 2 appartements
  - . Théâtre : remplacement du faux plafond dans la salle de danse
  - . Immeuble "Halte du Collet" : mise en place d'un éclairage extérieur
  - . Chemin des Moulins : plantation d'un cyprès florentin et d'un chêne vert

#### **Etudes en cours :**

- Crèche et logements sociaux "Les Amandiers"
  - . Clôture de la consultation des entreprises le 17 février 2023
  - . Concernant la VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) des 11 logements sociaux, les négociations ont abouti avec le bailleur social Villogia
  - . Démarrage des travaux au 2e trimestre 2023

. Réception des travaux prévue au dernier trimestre 2024.

- Etudes hydrauliques et projets de soutènement de berges

- . Chemin des Guiols : création d'un mur de soutènement des berges
- . Chemin de Frayère : création d'un mur de soutènement des berges

- Etudes d'enfouissement des réseaux secs

. Chemin des Noisetiers, de la Taulisse, Clamarquier et Font-Figuière : enfouissement des réseaux électriques, télécom et éclairage public, réunion de présentation à prévoir courant 2023, opération soumise ensuite aux arbitrages budgétaires 2024 et 2025

- Etudes en lien avec le Département 06

- . route d'Opio : création d'un cheminement piéton
- . route de Roquefort : travaux de construction d'un mur de soutènement.

- Etudes en lien avec l'opérateur Orange

- . Cour de l'école élémentaire : suppression du répartiteur téléphonique, coût d'objectif : 260 000 € TTC (emplacement projeté face au jardin des Cerisiers)

## E. Les orientations budgétaires pour 2023

**La municipalité annonce : L'évolution à la hausse du taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB), de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) et l'activation du recours à l'emprunt seront nécessaires pour assurer le bouclage financier des engagements et objectifs à atteindre.**

### Prévisions des recettes de fonctionnement pour 2023

Libellés	CA 2022	BP 2023
Résultat de fonctionnement (budget eau et assain. + SIAQUEBA)	0,00 €	0,00 €
Atténuations de charges	43 631,69 €	36 500,00 €
Produits des services	127 346,72 €	112 610,00 €
Impôts et taxes	585 506,96 €	466 572,00 €
Contributions directes	2 914 567,91 €	3 244 000,00 €
Dotations subventions et participations	327 543,31 €	257 016,68 €
Autres produits de gestion courante	297 720,27 €	281 934,32 €
Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
Reprise sur provisions	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 296 316,86 €</b>	<b>4 398 633,00 €</b>

Op ordre	0,00 €	0,00 €
Amortissements des subventions	17 064,93 €	1 300,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 313 381,79 €</b>	<b>4 399 933,00 €</b>

**Pour l'exercice 2023, les besoins en recettes réelles de fonctionnement sont estimés à 4 398 633 €, soit une hausse de 2,38 %** pour financer les charges de fonctionnement et dégager une capacité d'autofinancement de 30 900 € permettant d'abonder le financement du programme d'investissement 2023.

- L'atténuation des charges : recettes éventuelles de remboursement de l'assurance qui concerne les agents en maladie.

- Produits des services : baisse de 11,57 % (redevances prélevées sur les usagers pour l'utilisation de certains services publics : exemple : théâtre, activités services de l'enfance, droits de place et voirie)

- Dernière augmentation des taux de fiscalité communaux en 2016 : + 13,96 % (TH et TF)

- Sur 2023 : revalorisation des valeurs locatives décidée par l'Etat : + 7,1 %
- Sur 2023 : - augmentation envisagée de la Taxe sur le Foncier Bâti de + 10 % (elle passerait de 25,27 % à 27,79 %,
- la majoration appliquée sur la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) à hauteur de 60 % au lieu de 20 % actuellement sera votée après le débat d'orientation budgétaire.

	2022		2023	
	Taux	Produit	Taux	Produit
Taxe foncier bâti	25,27 %	1 671 010 €	27,79 %	1 990 596 €
Taxe foncier non bâti	71,80 %	32 535 €	71,80 %	34 845 €
Taux de la TH (base pour le calcul THRS)	14,77 %	/	16,24%	/
Taxe habitation Résidences secondaires	2,95 % (maj. 20%)	47 616 €	3,24 % (maj. 20%)*	48 371 € A minima (en attente de confirmation des services fiscaux)
Compensation TH Par l'Etat		949 029 €		992 850 €
Rôle complémentaire		2 154,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>2 702 344 €</b>		<b>3 066 662 €</b>

Au même chapitre des contributions directes :

- la taxe sur la consommation finale d'électricité budgétée à hauteur de 125 000 € en légère baisse du fait des effets attendus du plan de sobriété énergétique et la diminution des dépenses d'énergie souhaitée par la commune.
- la taxe de séjour estimée à 40 000 € (prévision prudente) (54 473 € en 2022)

- Taxes indirectes :

- . Droits de mutation estimés à 135 000 € (253 874 € en 2022) prévision de - 46,82 %
- . Dotations CASA stables : 320 772 €
- . FNGIR (Fonds National de Garantie Individuel de Ressources ) : 10 800 €

Les recettes d'impôts et taxes directes et indirectes représentent 84,36 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune.

- les principales dotations et subventions perçues :

- . DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et dotation de Solidarité Rurale : (DSR) : DGF estimée à 165 000 € en baisse de 6,7 % par rapport à 2022.

La DGF est établie au Rouret à 42,35 €/habitant alors que la moyenne départementale des villes de même strate est de 106 €/habitant. L'effort fiscal demandé aux administrés du Rouret est jugé insuffisant par les services de l'Etat par rapport à la moyenne nationale.

- . La DSR restera stable à hauteur de 50 000 €.

- Les recettes de gestion courantes : Les revenus des immeubles (275 218 €) représentent 97 % des recettes de gestion courante.

Loyers payés par les contributeurs :

- . Immeuble de la Poste : 76 905 €
- . Loyer antenne TDF sur le bois communal : 33 645 €
- . Le marché de nos collines : 26 332 €
- . Le bistro du Clos et le Clos Saint Pierre : 18 301 €
- . L'office notarial : 17 100 €
- . Le Pressing "La Bugade" : 15 300 €

<b>Prévisions de dépenses de fonctionnement pour 2023</b>			
Chapitre	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Charges à caractère général	1 232 037,00	975 735,33 €	1 473 194,80
Charges de personnel et frais assimilés	1 784 971,00	1 741 933,23 €	1 894 845,86
loi SRU + FPIC	91 000,00	77 314,00 €	240 000,00
Autres charges de gestion courante	354 838,00	319 334,06 €	387 232,93
Remboursement des intérêts des emprunts	67 924,85	67 397,71 €	53 659,41
Charges exceptionnelles	161,35	153,98 €	100,00

678 Reprise excédent fonctionnement budget annexe		0,00 €	-
Dotations aux provisions		0,00 €	-
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 530 932,20 €</b>	<b>3 181 868,31 €</b>	<b>4 049 033,00 €</b>
042 Dotation aux amortissements	360 000,00	347 444,43 €	320 000,00
023 : Virement à la section investissement	93 067,80	0,00 €	30 900,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 984 000,00 €</b>	<b>3 529 312,74 €</b>	<b>4 399 933,00 €</b>

**Les prévisions 2023 des dépenses réelles de fonctionnement font ressortir une augmentation de 518 101 € (+14,67 %) par rapport au BP 2022.**

Cette évolution à la hausse est expliquée par l'inflation qui pèse sur les contrats de prestations de service, les surcoûts énergétiques (électricité, carburants, gaz) et la fin de la période d'exonération de l'amende SRU.

- Les charges à caractère général progresseraient de + 19,57 % par rapport au BP 2022 et de près de 51 % par rapport au CA 2022.

Evolution des charges à caractère général :

- . Dépenses énergétiques : + 310 000 €
- . Incidence assurance Dommages Ouvrage du projet crèche : + 70 000 € (déjà inscrit au budget 2022)
- . Répercussion de l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école : + 6 000 €
- . Retombée de l'évolution prévisionnelle de la DSP de restauration scolaire et du marché entretien ménager du groupe scolaire : + 9000 €

- les ressources humaines : les charges de personnel progresseraient de + 8,75 %

- . 6 Départs en retraite qui se profilent, ils seront remplacés : service financier, affaires scolaires, Atsem
- . Stabilité des effectifs en 2023

- Contraintes de péréquation horizontale et pénalité SRU :

- . FPIC : resterait stable à hauteur de 80 000 €
- . Pénalité SRU : 160 000 €

- Des charges financières en baisse suite au désendettement de la commune

**Prévisions des recettes d'investissement 2023**

Libellés	BP 2023
Résultat reporté + virement de la sect. Fonctionnement +excédent de fonctionnement	2 291 492,81 €
Ecriture TP	

Opérations patrimoniales	
FCTVA	130 111,56 €
Taxe urbanisme	400 000,00 €
Subventions d'investissement	2 027 332,00 €
Emprunts	2 195 459,00 €
Dépôts et cautionnements reçus	
Opération sous mandat	1 739 776,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>	<b>8 784 171,37 €</b>
Op ordre	6 780,00 €
Dotations aux Amortissements	320 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>9 110 951,37 €</b>
RAR	172 997,49 €
<b>TOTAL DES RECETTES AVEC RAR</b>	<b>9 283 948,86 €</b>

Pour 2023, :

- résultat reporté d'investissement : 1 476 523,76 €
- excédent de fonctionnement reporté : 784 069,05 €
- virement du solde positif du budget prévisionnel de fonctionnement 2023 : 30 900 €

- les recettes du Fonds de Compensation de TVA (FCTVA) et les taxes d'urbanisme : la commune envisage une rétribution de l'ordre de 130 111 € pour 2023.

- Pour les taxes d'urbanisme, le rythme d'encaissement n'est pas connu. Pour 2023 une recette de 400 000 € est prévue correspondant aux projets Emerige (centre village) et SAGEC (RD 2085).

- les subventions d'investissement : 2 580 616 € ont été notifiés pour la crèche dont 633 284 € ont déjà été versés. (solde de 1 947 332 € inscrit en 2023), Dotation cantonale de 65 000 € et "Amendes de Police" de 15 000 €.

- Financement des logements sociaux "Les Amandiers" et emprunt :

. les logements seront vendus en Vente en Etat Futur d'Achèvement au bailleur social Villogia qui a présenté une offre mieux-disante par rapport à Habitat 06 initialement pressenti.

Montant : 1 739 776 €.

. Emprunt de 2 195 000 €

## Structure et gestion de la dette

Dettes globales à fin 2022 : 2 377 779 €.

Annuité de 457 400 € en 2023 dont 402 395 € de remboursement de capital et 55 004 € d'intérêts.

- Capacité de désendettement au 31/12/2022 : la capacité de désendettement de la commune est de 2,13 ans.

### Programme annuel d'investissement pour 2023

- Programme "**Les Terrasses du Midi**" centre village : une provision de **1 470 000 €** a été inscrite pour l'acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement de stationnements (29 places extérieures et 35 en sous-sol), de surfaces foncières et divers espaces (l'année prochaine, volonté de réaliser un poste de police en achetant un local, acquérir des locaux pour une bibliothèque et un local pour installer un distributeur de billets)

- Programme **crèche et logements sociaux "Les Amandiers"** : en 2022 finalisation des études de maîtrise d'œuvre, concrétisation de la vente en VEFA des logements à des conditions financières plus avantageuses auprès du bailleur social Villogia. Coût estimés en phase APD (Avant Projet Définitif : **5 390 545 €**)

- Travaux de **voirie** / Réseaux divers et équipement du domaine public : provision de **596 000 €**

- . élargissement du chemin des Comtes de Provence avec trottoir
- . Création de la nouvelle voie d'accès dénommée rue Paul Cézanne entre la RD 2085 et le chemin des pierres de moulin, c'est-à-dire entre la mairie et les immeubles en cours de construction.
- . Dévoiement de réseaux Orange et d'alimentation en eau potable entre le bâtiment des "Lices de Provence" et les "Terrasses de Midi" pour finalisation et raccordement des accès routiers et piétons.
- . Installation d'un double abribus au collège
- . Travaux de clôture en limite du chemin des Guiols en vue d'un futur élargissement de la voie (en compensation).

- **des frais d'études : 183 000 €**

- . Etude maîtrise d'œuvre pour les opérations de voirie Paul Cézanne et des Comtes de Provence (opérations avec la CASA)
- . Etude de niveau avant projet pour la réalisation de la médiathèque et du poste de police municipale dans des locaux qui entreront en phase d'acquisition en 2024.
- . Etude de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'école élémentaire : phase d'étude complémentaire aux études d'esquisse lancées en 2022 (on commence à entrevoir les bonnes directions)
- . Etudes de maîtrise d'œuvre pour les opérations de travaux programmées en 2024 concernant les travaux de sécurisation du chemin des Guiols et du chemin de Frayère
- . Etudes concernant les enfouissements de réseaux chemin des trucs, taulisse et Noisetiers.

- **Transition écologique** / environnement : enveloppe de **23 688 €**

- . Phase 5 rénovation de l'éclairage public (remplacement des anciennes ampoules par du LED)
- . Réalisation d'une étude de faisabilité concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures du théâtre, du groupe scolaire et de la maison du terroir.
- . Création d'un sentier botanique sur le bois communal

. Intégration des nichoirs au bâti sur toute nouvelle construction supervisée par la commune (crèche et logements "Les Amandiers", centre village)  
. Equipement de la recyclerie / espace de partage des savoirs "Café Blabla" qui ouvrira ses portes courant 2023 au sein de la maison des associations.

- **Théâtre** : programme de travaux et d'équipement : **63 000 €** pour faire face à une panne du système de chauffage (expertise en cours)

- Phase 2 **adressage de la commune** : dénomination des chemins (90 000 € en tout)  
. **52 000 €** budgétés en 2023 pour le secteur Nord à compter du dernier trimestre (première phase réalisée en début 2023 sur le secteur sud)

- Programme **travaux et équipement groupe scolaire et crèche** : **35 000 €** pour l'amélioration des accès de l'école et de la crèche, l'équipement de thermostats sur les radiateurs de l'école, installation d'un défibrillateur à l'école. L'école sera équipée pour à terme ne plus coûter en dépenses énergétiques.

- **Equipement des services** : **35 000 €** ( Techniques : outillage, divers matériels, Administratif : bureautique, informatique).

- Travaux de gros entretien de l'**église** : **10 000 €** pour des travaux de réparation des zones de sol non carrelées et réparation des murs de locaux dégradés par l'humidité.

#### CONCLUSION :

- contenir l'évolution des charges de fonctionnement
- maîtriser l'évolution de la masse salariale
- recréer un taux d'épargne nécessaire à la capacité d'autofinancement
- contenir la dette communale en fixant la capacité de désendettement à 7 ans maximal
- caler la fiscalité sur les besoins

Calendrier du budget 2023 : Le 30 mars 2023, aura lieu le vote du budget 2023 et le vote du taux des taux de fiscalité ainsi que le vote du compte administratif (doit être voté avant fin juin).

Mme Fécourt :

*Merci pour cette présentation, nous ne prendrons pas 2 heures mais nous tenons à parler de quelques points.*

*Un Débat d'Orientations Budgétaires, ce n'est pas que débattre des chiffres mais c'est plutôt discuter des orientations, des projets à envisager.*

M. le maire : *Vous n'êtes pas là pour redire des choses qui ont été dites ! Si vous avez des orientations on les étudiera.*

Mme Fécourt : *c'est un débat et on peut quand même s'exprimer ?*

*L'Etat a annoncé vouloir diminuer les dotations de fonctionnement car il souhaite privilégier les financements de projets, donc de l'investissement. M. le Sous Préfet, lors de l'inauguration du verger au bois communal l'avait rappelé.*

*Il est donc important de prévoir des projets.*

*Mais avant de parler des projets, nous souhaitons revenir sur l'étude de notre population et son évolution car ces données sont à prendre en compte dans l'élaboration des projets :*

*Données affichées sur le site de l'INSEE (les derniers chiffres publiés correspondent au recensement de 2019)*

*Pour une meilleure compréhension, nous vous joignons les tableaux de l'INSEE, nous n'avons pu citer que quelques chiffres (ceux écrits en bleu).*

#### EVOLUTION DE LA POPULATION DEPUIS 1968

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019	2022
Population	1 208	1 664	2 315	2 927	3 428	3 796	3 989	4 072	Non officiel 4 219

*La population ne cesse d'augmenter (+2 % de 2019 à 2013, si le nombre de 4219 est confirmé, la hausse serait de 3,6 % de 2013 à 2022)*

#### POPULATION PAR GRANDES TRANCHES D'AGES

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	3 796	100 %	3 989	100 %	3 962	100 %
<b>0 à 14 ans</b>	<b>829</b>	<b>21,8</b>	<b>821</b>	<b>20,6</b>	<b>697</b>	<b>17,6</b>
15 à 29 ans	476	12,5	520	13,0	568	14,3
30 à 44 ans	857	22,6	751	18,8	654	16,5
45 à 59 ans	854	22,5	1003	25,1	1048	26,5
60 à 74 ans	518	13,7	606	15,2	656	16,5
75 ans ou +	262	6,9	287	7,2	339	8,6

*Nouvelle interruption de M. le maire : ça veut dire quoi ? je l'ai déjà dit. On veut entendre vos orientations.*

*Mme Fécourt : soyez patient, cela viendra, écoutez-nous.*

*Il ressort de ce tableau que malgré une population totale qui ne cesse d'augmenter, la tranche des jeunes de 0 à 14 ans (enfants inscrits en crèche ou en écoles primaires) est en baisse. Une donnée à prendre en compte avant de construire une crèche ou de nouvelles classes puisque cela induit les besoins et services en équipements publics.*

*C'est ce que vous avez écrit dans le PLU.*

*M. le maire interrompt : 25 % ont moins de 20 ans contre 21 % dans la CASA.*

*Mme Fécourt : les 0 - 14 ans sont quand même en baisse de 17,6 %.*

*M. le maire : il y a une liste très importante à la crèche. Apparemment cette crèche vous pose un problème, je ne comprends pas.*

*Mme Fécourt : non ! mais on va s'expliquer*

*Si l'on compare avec nos communes limitrophes, on s'aperçoit que Le Rouret est la seule commune qui a sa population de jeunes enfants qui diminuent quand sa population totale augmente.*

M. le maire : c'est normal. Vous êtes en train de dire des choses sur lesquelles je n'ai pas de maîtrise. C'est normal, c'est général.

Mme Fécourt : excusez-moi, M. le maire, on vous a écouté pendant 2 h, j'aimerais bien que l'on puisse parler. Vous coupez sans arrêt la parole, ce n'est pas très respectueux !

On pourrait faire le lien avec la politique publique du logement : des logements plus nombreux mais probablement des logements petits peu adaptés aux familles avec enfants, des logements chers, et comme partout des structures familiales qui éclatent avec des séparations qui entraînent 2 logements au lieu d'1 pour une même famille.

M. le maire : tout cela on le sait ! Vous êtes en train de dire des choses que l'on connaît.

Mme Fécourt : je ne parle pas qu'à vous ! C'est important de le rappeler.

Si vous refusez le débat, on n'actera pas le débat !

#### EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS PAR CATEGORIE DEPUIS 1968

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019	2022
Ensemble	625	922	1119	1381	1528	1766	1859	2042	
Résidences principales	419	629	854	1085	1237	1450	1526	1683	
Résidences secondaires et logements occasionnels	155	234	219	241	215	236	221	261	
Logements vacants	51	59	46	55	76	79	111	98	

Les résidences principales sont en hausse constante depuis 1968.

#### EVOLUTION DU NOMBRE DE CLASSES A L'ECOLE ELEMENTAIRE

	1997	1998 1999	2000 2001 2002	2003 à 2009	2010 2011	2012 à 2015	2016 2017 2018	2019 2020 2021	2022
Nombre de classes	9	10	11	12	11	10	9	10	11

Avec une augmentation constante de la population, le nombre de classes n'augmente pas en proportion. Nous avons 12 classes de 2003 à 2009 (nombre le plus élevé), nous sommes descendus à 9 classes en 2016 et en 2019 nous sommes remontés à 10 classes puis en 2022 à 11 classes. Au niveau national, en 2022/2023, les effectifs scolaires dans le 1er degré sont en baisse.

Toutes ces données sont à prendre en compte dans les projets.

M. le maire : je ne comprends pas ce que vous voulez démontrer.

Mme Fécourt : c'est le lien qu'il y a entre ces données et les projets.

*Parlons maintenant des projets en cours :*

**1. Le projet de la crèche :**

M. Drouard : *Faites nous gagner du temps !*

Mme Fécourt : *c'est très désagréable de voir votre mine de désapprobation dès que je m'exprime. 2 h on a écouté gentiment, et vous, vous nous coupez sans arrêt !*

M. le maire : *allez aux orientations !*

*Fin octobre 2022, vous nous annoncez de façon imminente un permis modificatif et une consultation des entreprises avant fin 2022. 4 mois plus tard, nous n'avons aucune nouvelle du nouveau permis ou permis modificatif.*

*La clôture de consultation des entreprises est terminée depuis une semaine mais l'inconnue demeure sur le détail du projet. Vous prévoyez le démarrage des travaux au 2e trimestre 2023, nous ne pouvons que douter du respect du planning présenté. Vous annoncez un nouveau bailleur social, sans préciser ni les critères de choix ni les différents candidats.*

M. le maire : *Je ne comprends pas ce que vous cherchez à démontrer, on a failli ?*

Mme Fécourt : *il nous manque des informations, vous ne nous donnez pas les informations.*

**2. Pour le projet Cœur de Village et requalification du groupe scolaire :**

*Vos engagements annoncés en 2022 n'ont pas été respectés : la présentation prévue en conseil municipal et auprès des enseignants n'a pas eu lieu. Ce projet est toujours méconnu, malgré cela, vous prévoyez de nouvelles études chiffrées avant de monter le dossier de consultation des entreprises.*

M. le maire : *c'est normal, on est obligé !*

Mme Fécourt : *oui mais on n'est pas au courant du projet !*

M. le maire : *tout le monde est au courant du projet.*

Mme Fécourt : *donc nous n'avons pas le droit à la même information que les autres !*

M. le maire : *vous avez le droit à la même information, vous venez me questionner.*

Mme Fécourt : *il faut encore prendre rendez-vous.*

M. le maire : *l'information en conseil municipal viendra le moment venu. On invitera les enseignants pour participer à l'élaboration des besoins.*

Mme Fécourt : *On détermine les besoins après avoir fait les études ? C'est pas mettre la charrue avant les bœufs ?*

*Quelle surprise de voir votre question posée aux citoyens rourétans dans le cadre du questionnaire CASA 2040 alors que des études sont déjà payées ! Cela laisse à penser que les décisions sont déjà prises et que vous ne n'envisagez pas tenir compte des observations formulées.*

*Au sujet de cette enquête CASA 2040, nous déplorons le manque d'investissement, de motivation de notre commune en termes d'organisation de réunion publique, aucun adjoint ni conseiller de votre majorité n'était présent aux réunions de Valbonne, Gourdon, Antibes, Juan les Pins.*

*M. le maire : A toutes ces réunions il n'y avait qu'une poignée de personnes, donc vouloir faire de la réunion publique, vous souhaitez tout le temps avoir une réunion publique, ça n'a attiré personne.*

*Mme Fécourt : De notre côté, nous nous sommes investis, le sujet était très intéressant, tout comme les questions posées par le public, les réponses des élus, les interventions de qualité notamment lors du forum apportaient un niveau élevé de connaissances bien utiles pour développer des projets. Cette enquête CASA 2040 était prévue de recueillir l'avis des conseils municipaux. Elle n'a pas été présentée au dernier conseil municipal.*

*M. le maire : il y aura des résultats.*

*Mme Fécourt : Nous avons le sentiment que la commune engage des dépenses sans connaître les besoins, (visiblement les données de l'INSEE ne sont pas prises en compte puisqu'avec une population des 0-14 ans en baisse, vous envisagez la construction de 6 classes supplémentaires en élémentaire qui correspondrait à 150 élèves), sans définir les objectifs du projet, sans afficher les délais à tenir. Je ne sais pas si vous envisagez de mettre 150 élèves en plus, mais ce serait alors une école-usine.*

*M. le maire : je vous arrête ! on doit agrandir la cantine. Pour agrandir la cantine, nous allons occuper une classe, classe construite dans un ancien préau. Cet ancien préau va être restructuré pour former 2 classes. La logique générale du projet, cette extension de la cantine avec la mise en place de sanitaires complémentaires va nous obliger à réaliser 6 classes : 2 à remplacer, 2 nouvelles à construire et 2 futures qui viendront quand les besoins seront nécessaires.*

*Mme Fécourt : vous n'avez jamais annoncé ce projet ici.*

*M. le maire : On le fait en réunion de majorité.*

*Mme Fécourt : Certaines communes invitent les groupes d'opposition. Votre méthode va à l'encontre des préconisations de l'Association des Maires de France, une association à laquelle vous appartenez, qui vante notamment la participation citoyenne. D'ailleurs Le Bar sur Loup démarre des réunions pour lancer la démocratie participative.*

*M. le maire : Cette idée-là mériterait encore une fois de l'argent. Pour monter ce genre de travail, il faut des personnes qui préparent les dossiers, font des présentations en séance publique, il faut des modérateurs. Ce sont les grandes communes qui font de la participation citoyenne.*

*Mme Fécourt : Vous pouvez, sur ce sujet de participation citoyenne, lire la newsletter de l'Association des Maires de France avec les petites vidéos : 1 maire/1 solution. Ce n'est pas forcément des grandes communes.*

*Mme Boinnard Berna :*

### 3. La transition écologique :

*C'est un thème fort, d'actualité et fédérateur.*

*Cette année, le fonds d'accélération de la transition écologique des territoires dit : « **fonds vert** » a été mis en place par le Gouvernement.*

*Abondé à hauteur de 2 milliards d'euros à l'échelon national et de 157 millions d'euros au plan régional, au niveau départemental le montant n'est pas connu pourtant ce qui semble inéluctable, c'est que notre commune devrait se positionner sans tarder.*

*Il existe aussi d'autres moyens de financement :*

*Le Contrat de Plan Etat Région 2021 / 2027 :*

- *Au niveau régional, un Contrat de Plan État Région (dit CPER 2021 - 2027) a été signé voilà presque 1 an, le 30 mars 2022.*

*Au total, **1,67 milliards d'€** de crédits de l'État et de la Région sont contractualisés dans ce nouveau Contrat de plan.*

- *Jusqu'en 2027 l'État et la Région vont financer des projets dans de nombreux domaines notamment : l'adaptation à la transition climatique, énergétique et environnementale en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie)*
- *Dans les 9 priorités thématiques de ce CPER, voici au moins 3 domaines dans lesquels la commune cherche des financements :*
  - *la transition énergétique et environnementale*
  - *le développement économique*
  - *la culture (budget presque inexistant sur notre commune)*

*Au dernier salon des maires qui s'est tenu à l'automne, le président de la région a lancé un appel aux communes du département pour déposer des projets en recherche de financement car trop peu de demandes émanent de notre département.*

*De plus en novembre 2022 la Région Sud a été désignée pilote de la planification écologique dont quelques-unes des 8 priorités concernent notre commune :*

- *la rénovation énergétique des bâtiments*
- *les mobilités décarbonées*
- *la préservation des ressources en eau et des forêts*

*C'est une chance à saisir ! Comptez-vous inscrire notre commune dans cette dynamique ?*

*M. le maire : bravo pour cette présentation. Nous étions parfaitement au courant de tout ceci. En revanche, la région a des critères bien particuliers. Si vous orientez le budget dans leur règlement, vous aurez droit à des aides. C'est une aide par an. Ex : planter un arbre, c'est une démarche écologique, la région va vous aider pour la plantation de l'arbre. Il faut rentrer dans des critères particuliers. C'est pour cela que la région aujourd'hui avec laquelle nous étions en réunion il n'y a pas moins de 8 jours à la CASA devant tous les maires, pour expliquer qu'elle pouvait amoindrir son règlement pour permettre aux communes de travailler. C'est bien beau de créer des règlements mais quand ils sont créés, et que les communes n'ont pas les fonds nécessaires pour des sujets environnementaux compte tenu de leurs priorités, elles ne peuvent pas accéder à ces fonds. Je rappelle : un seul projet par an.*

*Nous avons eu pour la crèche 150 000 € d'aide de la Région. Je suis remonté à la charge : on fait un Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM) classé argent, on aimerait bien être aidé davantage. J'ai rendez-vous avec la conseillère spéciale du président Renaud Muselier qui doit venir voir pour étudier s'il y a une possibilité d'améliorer la situation du Rouret parce que nous construisons une crèche BDM. Mais cela viendrait un petit peu en transgression du règlement de la région.*

*Ce que vous dites est réel, en revanche, sur le terrain ce n'est pas si facile.*

*Pour le reste, pour la culture on fait ce qu'on peut avec ce qu'on a. On a déjà réalisé ce magnifique bâtiment.*

*Pour la bibliothèque, j'ai posé la question. La Région ne nous subventionnera pas pour acheter les locaux, elle nous subventionnera pour les aménagements intérieurs.*

*Pour le nouveau local de la police, la région ne participera pas.*

*Le contrat de Plan Etat Région est en place : si le Président a décidé de faire rouler des bus électriques, c'est avec des financements publics, argent venant des contribuables et entreprises françaises.*

*Si le département n'a pas encore contractualisé avec la Région, c'est parce qu'il avait été promis des sommes au département et que ces sommes ont été revues à la baisse. (il y a peut-être de la politique politicienne) Le département se défend et souhaite obtenir la somme prévue.*

*Pour les panneaux photovoltaïques, nous demanderons à la Région. Compte tenu de la règle "1 projet par an" nous avons intérêt à avoir le projet le plus important possible pour récupérer l'aide la plus importante. On accomplit un travail de demande de subvention toujours adapté à ce que les règlements départementaux, communauté d'agglomération, Etat, Région permettent. Quand le sous préfet dit : investissez, on vous aidera. Il nous aide. Faire tourner la machine d'investissement revient à faire tourner l'économie du pays. D'ailleurs, ils nous ont beaucoup aidés pour installer la vidéoprotection. Si demain on travaille sur l'école, ils nous aideront beaucoup pour l'école. S'il s'agit d'améliorer la voirie, l'Etat est absent.*

*[Mme Boinnard Berna](#) rajoute qu'une convention d'ambition territoriale existe pour tous les départements de la Région Sud et on peut voir tous les projets dans le département des Alpes-Maritimes : des communes petites ou grandes ont déposé des projets dans différents domaines, cela couvre la solidarité des territoires, la culture et le patrimoine, la mobilité douce. Beaucoup de communes ont réussi à avoir des financements, ce n'est donc pas impossible. Vous proposez de venir travailler sur le sujet mais j'attends votre invitation avec les personnes qui veulent bien en discuter.*

*M. le maire : Au niveau de la communauté d'agglomération, un contrat s'est installé entre la CASA et la Région pour différents projets sur le territoire : Antibes, Vallauris, les communes qui avaient à disposition pour 2022 des projets suffisamment aboutis, prêts à être opérationnels verront des aides arriver à la CASA avant d'être distribuées aux communes. Nous n'avons pas ce genre de projet à disposition, donc nous n'avons pu présenter aucun dossier solide. Je vais à Paris mardi 28 février, je rencontrerai Renaud Muselier et j'en profiterai pour lui dire que j'ai besoin d'aide pour la crèche. J'en profite pour dire que nous appartenions autrefois à la même famille politique et qu'on a un canal de communication de proximité.*

*Mme Fécourt :*

***L'installation de panneaux photovoltaïques** sur nos bâtiments publics pour une autoconsommation ne sont pour l'heure pas encore dans des projets à court terme. Vous annoncez une étude de faisabilité, le Rouret Action Planète nous en avait pourtant présenté une sérieuse.*

*Nos communes voisines se sont déjà lancées, nous regrettons cette décision de refaire une étude. Il est utile de se lancer et non pas de refaire des études même si la CASA propose de calculer le potentiel.*

*M. le maire : La Casa ne propose pas de refaire des études, c'est nous qui sommes à l'initiative. La Casa n'est là qu'en fond de concours. On fait avec nos moyens. Seules les communes les plus riches peuvent s'investir dans des sujets importants. Ce sont les plus grandes et elles méritent d'être desservies en transport, en véhicules électriques, en pistes cyclables et en projets innovants autour de l'écologie. Toutes les communes ne sont pas égales en terme de ressources, superficie, relief... Vous devriez comprendre et admettre, ne pas rêver à atteindre des sommets qu'on n'est pas capable d'atteindre.*

*Mme Fécourt : l'étude ayant été faite avec Energie Partagée, il serait bon de prendre une décision.*

*M. le maire : l'étude a été faite bénévolement avec M. Drouard et M. Perracchia. Cela nous a permis de comprendre qu'on avait intérêt à aller dans cette direction. Cela ne suffit pas pour aller dans la finalisation.*

*Mme Fécourt aborde le point suivant rapidement car il lui est demandé de faire vite :*

- 4. **L'objectif du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) est fixé pour 2050, (il a été instauré par le gouvernement afin de protéger les espaces naturels).***

*L'artificialisation des sols est une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Il est urgent de freiner l'artificialisation des terres et de renaturer certaines lorsque c'est possible.*

*Chaque territoire devra réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2021.*

*Il est demandé de recomposer la ville sur la ville.*

*M. le maire : vous cherchez à montrer du savoir !*

*Mme Fécourt conteste. Je fais le lien entre ce qui existe au niveau national et ce qui peut se faire chez nous.*

*M. le maire répète : vous cherchez à montrer du savoir ! On sait ce que c'est que le ZAN !*

*Mme Fécourt : Non, je ne cherche pas à montrer du savoir !*

*M. le maire : Je suis obligée de vous faire taire. Le ZAN aujourd'hui, l'Etat ne sait plus comment s'en sortir, on s'aperçoit que cela ne marche pas parce qu'on ne peut plus développer les communes, les zones commerciales s'étouffent. L'Etat est en train de revoir sa copie.*

*Mme Fécourt : Je veux vous parler du Rouret.*

M. le maire : On n'intensifie rien de plus que la nécessité. Les injonctions obligatoires qui descendent verticalement : développer le logement sinon c'est nous qui allons le faire. L'Etat ne va pas s'embarrasser avec la zéro artificialisation des sols, il va agir de façon rapide et efficace.

Mme Fécourt : Que faites-vous du Mas Cambaggio ? Il figure au PLU en termes de bâtiment pour logement social.

M. le maire : arrêtez ! c'est une démonstration que vous êtes dans la petitesse ! Dans ce bâtiment qui fait 4 mètres d'épaisseur sur une longueur assez importante, peut-être 20 mètres, tout au mieux on pourrait rentrer 4 ou 5 studios avec la difficulté qu'il y aurait en termes d'investissement pour faire du parasismique, isolation thermique, phonique, remettre de l'électricité, refaire les planchers, les toitures ont été refaites il y a de nombreuses années pour éviter son effondrement.

Mme Fécourt : 4 ou 5 studios, c'est déjà mieux que rien.

Monsieur le Maire : dans votre campagne électorale, vous aviez dit qu'on pourrait y faire du logement social mais c'est dérisoire votre proposition, c'est ridicule.

Mme Fécourt : rien n'est ridicule. Ce pourrait être une priorité, un projet d'intérêt général. On parle beaucoup de désimpermeabiliser les cours d'école dans de nombreuses communes. Est-ce que c'est prévu au Rouret ?

M. le maire : mais bien sûr !

Mme Fécourt : c'est bien !

M. le maire : je vous ai dit qu'on n'était pas idiots !

Mme Fécourt : mais je n'ai jamais pensé cela ! On vous pose la question, c'est tout. Merci de nous donner la réponse aujourd'hui.

*L'artificialisation au Rouret devrait cependant continuer avec les projets sur les terrains Soulet (ch du Vieux Mas, en bordure de la RD 2085), Ferracci (angle Font Figuière et chemin des Rainards),*

M. le maire : allez voir M. Ferracci, posez-lui la question ! Je vais lui dire que vous avez évoqué son nom en séance publique, ça va l'intéresser de savoir que vous vous intéressez à son patrimoine, il en fait ce qu'il en veut, il a des droits à bâtir, il dépose ou non une demande.

Mme Fécourt : son terrain est bien connu, vous en aviez parlé il y a longtemps.

M. le maire : quand on réalise un projet d'habitat collectif, il y a 30 % de logement social à faire et nous sommes vigilants à la qualité architecturale des lieux et à la protection de l'environnement. C'est notre mission, celle que l'on accomplit. On n'est pas là pour citer des noms. Le terrain Soulet, ça viendra. On l'a acheté. Il faudra faire une étude. Nous sommes avec Villogia et nous allons commencer.

Mme Fécourt : merci ! Si je n'avais pas posé la question, je n'aurais pas eu la réponse.

Mme Fécourt poursuit :

plus au centre derrière le projet Emerige appelé "Les Terrasses du Midi" avec le projet Promogim et ses 40 logements.

M. le maire : Est-ce que cela fait partie du débat d'orientation budgétaire ?

Mme Fécourt : oui, ce sont des projets de future artificialisation. On voit comment évolue notre village.

M. le maire : Arrêtez de répéter la même erreur ! L'Etat dit : réalisez du logement. Monsieur le Préfet, vous ne pouvez pas m'interdire en même temps d'artificialiser et de réaliser du logement. Pour le logement vous pouvez faire, on vous soutiendra. Arrêtez de répéter des aberrations.

Mme Fécourt : ce n'est pas une aberration, c'est ce qui se profile.

M. le maire : oui c'est une aberration, c'est une injonction : faites du logement sinon nous allons les faire. Maintenant si vous dites qu'on ne doit plus artificialiser les sols, c'est vrai : les taches vertes qui environnent la nappe non bâtie de la commune, celles-ci sont protégées et le seront de plus en plus. Je m'en réjouis. En revanche, dans la nappe urbaine, qui est très élargie parce que l'habitat diffus a beaucoup occupé l'espace, si l'on s'était laissé faire, partout où il y a l'égout, les services de l'Etat ont dit de mettre du logement collectif. Alors on réalise dans le cœur du village, c'est le meilleur lieu, le long des routes départementales, dans le centre du village. On ne fait que saisir une obligation d'Etat pour en faire un atout au service de la commune car grâce à ces logements, à cette volonté de bien aménager le rez-de-chaussée de ces habitats, de nouveaux services s'ouvrent dans la commune.

Il présente l'évolution de Châteauneuf Pré du lac, pas à son goût et termine :  
Tout évolue et l'artificialisation des sols quand elle est nécessaire, elle s'opère.

Mme Fécourt aborde le dernier point concernant la mobilité durable.

5. **La politique de mobilité durable** vise l'objectif 2030, c'est donc dans 7 ans.

Il est indispensable de s'y préparer activement. Les transports représentent le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre et une des principales sources de pollution de l'air. Votre ROB ne dit rien sur la mobilité : aucun mot sur les pistes et bandes cyclables, le vélo. Cela dénote votre manque de volonté.

Nous en profitons pour remercier le Conseil Départemental qui a œuvré pour les pistes cyclables, en prolongement de celle de Roquefort et à destination du collège, cela correspond notamment aux demandes que nous avons faites ici-même.

M. le maire interrompt : Je vous arrête ! Ce n'est pas un manque de volonté de notre part que de réaliser des pistes cyclables. Est-ce que vous imaginez une seule seconde combien coûte la réalisation d'une piste cyclable au Rouret, partant du principe que nous avons un relief amont sur la départementale, une départementale avec une largeur donnée, un relief aval et que pour réaliser des pistes cyclables comme vous l'entendez sécurisées, il faut taper dans le collinaire, construire des murs amont ou aval de grande importance et que cela coûte horriblement cher. Plusieurs budgets communaux n'y suffiraient pas.

Le département, on le remercie au passage et je porterai vos remerciements au président Charles Ange Ginésy qui réalise aujourd'hui des pistes cyclables dans les zones les plus faciles et les plus habitées. Il s'en réalise beaucoup dans la zone de Sophia Antipolis.

Mme Fécourt : Nous avons reçu un courrier du Directeur général adjoint pour les services techniques du conseil départemental (et vous étiez en copie de ce courrier). Le Conseil Départemental envisage d'aménager l'axe Opio-Villeneuve Loubet en passant par Roquefort et Le Rouret afin de faciliter et sécuriser les déplacements à vélo. Votre Rapport d'Orientation Budgétaire n'en parle pas.

M. le maire : ils vont emprunter les chemins communaux pour faire la boucle du Rouret. Ils vont rentrer à hauteur de l'entreprise SRMT (côté Roquefort) et vont sortir à hauteur de la pharmacie pour faire passer les vélos en indiquant que c'est un espace partagé. Le département, aussi riche soit-il, n'a pas les moyens de ce que vous attendez et ce qui est votre obsession. Vous pensez que votre besoin personnel est devenu un intérêt général.

Mme Fécourt : moi je n'en ai pas besoin. Je roule sur la route.

M. le maire : c'est nécessaire, c'est une obligation, C'est un avenir, ça se développe pas aussi vite que vous le voudriez parce qu'il faut beaucoup d'argent.

Mme Fécourt : Nous vous soumettons des idées de projets car notre groupe se positionne comme une force de propositions :

M. le maire reprend : ces ambitions font partie de notre PLU, on a dans notre PLU cette volonté de faire des pistes cyclables avec des surlargeurs et des reculs par rapport à l'axe médian de la voie départementale en amont et en aval. Laissons un peu aux générations qui viendront derrière nous d'organiser des pistes cyclables dûment dimensionnées. Le bâti ne s'installe pas en bord de route mais en retrait.

Mme Fécourt : Je vous en avais déjà parlé de sécuriser, il ne faudrait pas attendre. Pourquoi cela n'a pas été fait ?

M. le maire : Je reviens toujours au même propos, nous n'avons pas la capacité à répondre. C'est sur la départementale, en agglomération, donc à charge de la commune, y compris la peinture au sol. Seule la plateforme routière est prise en charge par le département.

Mme Fécourt : à vélo, chaque tronçon de piste cyclable est important. C'est un espace sécurisé et qui permet aux voitures de ne pas se retrouver ralenties derrière un vélo.

M. le maire : On pense aussi aux piétons et en priorité aux piétons.

Mme Fécourt : je suis bien d'accord d'accorder une priorité aux piétons.

M. le Maire : Aujourd'hui, il n'y a pas encore la place établie pour les piétons.

Mme Fécourt : je parle de sécuriser les piétons et les cyclistes.

M. Hattiger : les vélos, vous les voyez où ? Les investissements que vous proposez de faire sont immenses et aujourd'hui vous ne ferez jamais aller quelqu'un tous les jours du Rouret jusqu'à Sophia, c'est impossible.

Mme Fécourt : Oui, cela existe.

M. Hattiger : mais combien de personnes ?

Mme Fécourt : Cela va se développer.

M. Hattiger : Je ne vois que 3, 4 vélos par heure sur la piste cyclable, c'est tout. Le cyclable est jouable mais tout le monde n'est pas vélo !

Mme Fécourt : non, tout le monde n'est pas vélo, mais il faut donner la possibilité.

M. Hattiger : Aujourd'hui, ils mettent des millions d'investissement pour juste satisfaire quelques besoins de particuliers qui veulent faire du vélo. Je trouve que c'est complètement disproportionné.

Mme Fécourt : On est face à un public qui ne fait pas de vélo. Parlez-en à M. Ocelli, Maire d'Opio, vice président de la CASA en charge de la mobilité, il n'aura pas le même avis que vous.

D'autres idées de projets :

- Covoiturage (un subventionnement est prévu au niveau de la CASA, Opio se lance, pourquoi ne pas suivre ?)
- M. le maire : Trouvez un terrain pour faire un parking de covoiturage ! Si vous mettez le vôtre à disposition, on le fait chez vous. Nous n'avons pas un foncier nécessaire et la richesse. Il faudrait un parking de covoiturage qui profiterait au moins aux commerces de proximité parce que s'il s'agit de faire juste un parking de voitures, la dépense serait colossale pour juste garer des voitures.
- Utiliser des Vélos à Assistance Électrique cargo ou simples pour les services techniques, la police municipale. Vous n'allez pas plus vite en voiture.
- M. le maire : on va s'arrêter là !
- Mme Wenzinger : Il pleut sans arrêt, au bout de cinq minutes quand il pleut, ce sont des pluies diluviennes.
- Mme Fécourt : mais Madame, vous plaisantez quand vous dites "il pleut sans arrêt" !
- Apprendre le vélo à l'école élémentaire : cela pourrait se faire dans le cadre d'un projet avec le Conseil Municipal des Jeunes, ou alors avec le périscolaire.
- Pédibus, vélo-bus, une autre manière d'aller à l'école qui améliore la concentration des élèves dans les activités en classe, c'est bien meilleur que les écrans le matin dans les voitures.
- Éloigner les véhicules des entrées des écoles afin de favoriser la marche des enfants : les 30 minutes quotidiennes supplémentaires de sport prévues dans les programmes de l'Education Nationale ne sont pas suffisantes et ne sont pas toujours faciles à mettre en application compte tenu des installations sportives existantes.  
Le 22/02/2023, l'AMF dans son article sur la prévalence de l'obésité incite les communes à apporter leur pierre à la lutte contre l'obésité en développant des infrastructures sportives et en encourageant l'usage, en faisant la promotion du vélo et en aménageant des pistes cyclables et en développant la pratique du sport pour tous.

M. le maire : Merci d'avoir attiré notre attention là dessus

Mme Wenzinger : On a fait un parking vélo pour l'école et il n'y a pas plus de vélos

M. le maire : on va s'arrêter là !

Mme Fécourt : On a encore plein de choses à vous dire :  
sur la politique publique qui doit être menée face à la prévalence de l'obésité

M. le maire coupe la parole.

Mme Fécourt répond à Mme Panneau : si tu peux créer une activité sportive à destination des enfants, c'est bien.

M. le maire : qu'est-ce que vous cherchez à démontrer ? Réfléchissez Ma bonne dame ! si on a construit une école étape par étape, classe par classe. La commune n'a jamais eu les moyens d'investir de manière globale.

Mme Fécourt : Je vous donne des idées d'actions qui ne coûtent pas cher.

M. le maire : Mais si, c'est hors d'atteinte.

Mme Fécourt : Organiser des activités sportives, nous n'avons eu aucune activité sportive lancée par la commune. Chateauneuf, Opio...

M. le maire interrompt : Voilà les comparaisons !

Mme Fécourt : Pourquoi pas au Rouret une petite course pour les enfants des écoles ?

Mme Panneau : ils peuvent aller à Opio.

Mme Fécourt : C'est le sentiment d'appartenance à sa commune qui fait alors défaut.

M. le maire : Vous avez raison : organisez

Mme Fécourt : nous avons une adjointe aux sports !

M. Drouard : qu'est-ce que vous faites pour la commune ?

Mme Fécourt : je donne des idées et c'est notre rôle d'opposition ! A vous des mettre en place !

Mme Wenzinger : sur le temps de midi, c'est la commune qui paie des activités sportives.

Mme Fécourt : oui, c'est bien. Vous savez qu'augmenter le temps de sport sur le temps scolaire, c'est difficile.

M. le maire : il y a une course en préparation qui s'appelle le Trail organisée par l'APE. Durant 4 ou 5 ans il y a eu une course de vélo avec un champion olympique. Mais le bénévolat, ça s'use. La commune n'a pas les moyens d'organiser des courses.

Mme Fécourt : mais là ça ne coûte rien ! On prépare juste un parcours de courses.

Mme Wenzinger : il faut énormément de bénévoles.

Mme Fécourt : vous avez les parents d'élèves

Mme Panneau : au lieu de donner des conseils, venez aider, on ne vous voit jamais :

Mme Fécourt : on n'est pas toujours très bien reçus. Et la journée de nettoyage qui était prévue par le Rouret Action Planète ?

M. le maire : Mme Fécourt, vous vous calmez. Vous terminez votre propos rapidement.

Mme Fécourt : nous, on doit se presser, on vous donne des idées et vous n'êtes pas contents, c'est incroyable !

M. le maire : Mme Fécourt, je vais vous demander de sortir si vous continuez. Vous arrêtez de mettre en accusation sur des choses qui sont hors d'atteinte pour les budgets communaux.

Mme Fécourt : faire une journée de nettoyage, c'est hors d'atteinte ? C'était prévu dans le ROB de 2022. Elle n'est pas planifiée et nous espérons qu'elle pourra se faire.

M. Drouard : on est en février 2023, l'année n'est pas finie !

Mme Fécourt : je parle du Rapport d'Orientation Budgétaire de 2022, pas 2023. Une autre idée : faire de l'éco-jogging (faire son jogging tout en ramassant des déchets).

Ricanements d'élus du groupe majoritaire. Visiblement le terme n'est pas compris.

Mme Boinnard Berna demande à répondre de façon apaisée à M. Hattiger qui disait n'avoir vu que 2 cyclistes , plutôt des sportifs. Très tôt le matin, je vois des personnes partir en vélo. La route pour moi me semble dangereuse, moins il y a de pistes cyclables, moins on verra de gens prendre le vélo.

M. Hattiger : le budget à mettre en place par rapport à la satisfaction du peu de personnes qui pour l'instant utilisent ces pistes cyclables, cela me paraît incommensurable.

Mme Fécourt : on a quand même une planète en danger !

Mme Boinnard Berna : par rapport au contrat de plan Etat Région, il y a Mougins, Cannes qui vont faire financer des pistes cyclables.

M. le maire : vous êtes en train de citer les communes les plus riches du département. Je suis ravi qu'il y ait des liaisons qui se réalisent et que cela finisse par remonter jusque chez nous.

Mme Boinnard Berna : Mougins, c'est dans le cadre d'un projet avec le Conseil Départemental, pas uniquement la ville. Ayant travaillé dans d'autres entreprises, certaines grosses entreprises encouragent leurs salariés à faire du covoiturage ou prendre le vélo. Si on a peu de pistes cyclables,

*on aura peu de gens qui les prendront. En arrivant sur Sophia, il y a une zone qui est sécurisée, cela va encourager les gens à prendre le vélo.*

*M. Hattiger : vous faites la liaison entre Villeneuve Loubet et Roquefort les Pins, il n'y a pas un vélo.*

*Mme Fécourt : moi, j'ai déjà fait ce parcours à vélo.*

*Mme Boinnard Berna : au niveau financier, nous pouvons féliciter l'équipe en charge des finances pour la bonne gestion financière de la commune évoquée régulièrement et à juste titre.*

*Par contre je souhaite faire un focus sur les pénalités SRU payées par la commune de 2016 à 2019 (p 55 du Rapport d'Orientation Budgétaire) : le montant total s'élève à **489 489 €** soit près de 500 000 €. Le constat aujourd'hui est, que faute d'anticipation volontaire dans la construction de logements sociaux,*

*M. le maire : Arrêtez ! je ne peux pas vous laisser dire ça ! C'est encore un mensonge. On anticipe ce que l'on peut avec les terrains que nous avons, avec les finances qui sont disponibles. Faute d'anticipation, vous allez trop loin.*

*Mme Boinnard Berna : Avant que l'Etat ne vous contraigne à le faire, en vous menaçant de prendre les choses en main, ce n'était pas fait. La décision n'avait pas été prise dans les années 2000.*

*M. le maire : on est rentré dans le cadre de la loi SRU en 2010, quand vous saurez véritablement en quoi consiste développer un projet et quand vous savez que pour faire un projet, simplement que pour faire des écoles, il faut 2 à 3 ans, c'est assez rapide. Chaque projet demande 8 à 10 ans de latence, d'efforts, de délibérations, d'engagements financiers, de demandes de subventions. Il nous a fallu, avant de pouvoir commencer à réaliser, mettre un PLU en place...*

*Quand vous dites faute d'anticipation c'est parce que vous n'avez pas la connaissance réelle du travail à effectuer. (Il prend l'exemple de Jacques Chirac qui a mis 10 ans pour faire le musée des Arts Premiers). Pour une commune il faut tenir compte des budgets limités et de l'interdiction formelle de dépasser ce qu'il est possible de faire. On n'a pas le droit d'être en déficit. Vous aviez proposé de mettre la crèche à la place du projet en cours de construction dans le centre village, ce terrain s'est vendu 2,2 millions. S'il avait fallu acheter ce terrain pour faire la crèche, la crèche aurait coûté 20, 30 millions. Ce n'est pas possible. Il faut garder raison dans tout, ma bonne dame.*

*Mme Boinnard Berna : Je ne vous ai pas parlé de cela !*

*M. le maire : Il ne faut pas semer le trouble en disant "vous n'avez pas anticipé". On anticipe dans le rythme de nos budgets, avec nos capacités, avec l'aide des services de l'Etat., avec la bonne écoute des sous préfet et préfet. Vous voulez démontrer qu'on n'est pas bons. Je vous dis : on est bons et vous devriez nous féliciter. Je ne suis pas sûr que vous pourriez en faire autant.*

*Mme Boinnard ne pourra pas poursuivre : malgré la construction de logements sociaux en cours, la commune se trouvera dans l'obligation de payer 160 000 € de pénalités SRU, ce qui portera à près de 650 000 € le montant total des pénalités payées par la commune. Tout ceci a un impact important sur les finances communales.*

*M. Laty : je ne suis pas là pour relancer la polémique. Mme Boinnard Berna, vous dites qu'on a pris du retard par rapport à la construction des logements sociaux, Mme Fécourt, vous dites que vous êtes contre l'artificialisation des sols. J'aimerais savoir au niveau de votre groupe quelle est votre position*

sur le logement social. Etes-vous pour ou contre ? Très honnêtement, depuis 3 mois (erreur : 3 ans) que nous sommes en place, je ne sais pas quel est votre avis sur le sujet.

Mme Fécourt : le logement social, il en faut. Mais l'artificialisation à outrance, cela gêne.

M. Laty : Vous relevez des points systématiquement pour nous attaquer. Et ce débat il a été fait de critiques sur des procédures, des financements.

Mme Fécourt : on n'a pas le droit de s'exprimer ?

M. Laty : ce n'est pas cela, n'essayez pas de vous exprimer en critiquant les autres. Essayez de vous exprimer en évoquant des idées.

Mme Fécourt : on vous en donne et vous nous critiquez ! c'est un comble !

M. Laty : à travers vos idées, vous élaborez votre programme.

Mme Fécourt : on essaie d'améliorer l'existant.

M. Laty : nous, ce que l'on met en place c'est notre programme, il est fait sur des priorités qui sont basées sur des financements. Chaque fois que vous évoquez vos idées, elles reflètent votre programme, pas l'intérêt général de la population. La population a élu notre liste par rapport à un programme. On pourrait travailler plus intelligemment.

Mme Fécourt : on voudrait parler des finances 2023.

M. le maire : Mme Fécourt, je vous arrête, on vous a entendu assez longtemps.

Mme Fécourt : c'est incroyable, on a encore des choses à dire et on ne peut pas les dire.

Mme Skyronka : Mme Panneau faisait une remarque à Mme Fécourt sur l'absence de participation. Mme Boinnard Berna pourrait témoigner sur des actions faites ensemble.

Mme Boinnard Berna : Je confirme avoir travaillé avec Mme Skyronka de façon très agréable. J'ai proposé souvent mon aide par rapport à ma présence dans la commission culturelle. On ne m'a jamais sollicitée. Ce n'était pas évident de trouver sa place dans la réunion qui préparait les lectures. J'ai proposé car j'étais en confiance mais parfois ce n'est pas évident de penser que cela va être bien accueilli. Pour l'opération de "lectures", c'était très bien.

M. le maire : Quand les gens sont bien intentionnés, ils sont bien accueillis. Merci Mme Boinnard Berna de venir avec cette belle confiance que vous témoignez. Vous êtes bien accueillie en position constructive.

Après ces échanges parfois un peu chauds mais jamais désobligeants, nous actons la tenue du débat.

Question Diverse 1 : Vote du taux de majoration de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)
---

La date limite d'adoption d'un nouveau taux de majoration alterne entre la date du 28 février (cadre dérogatoire) et du 1er octobre (cadre général). **Le taux de majoration actuel appliqué sur la commune du Rouret est de 20%. Ce taux peut être majoré jusqu'à 60%.** L'évolution de la THRS représente une recette non négligeable pour assurer l'équilibre du budget communal, comme mentionné au sein du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 de la commune.

Les contraintes budgétaires et les défis inédits auxquels la commune doit faire face dès 2023 imposent d'optimiser les recettes liées aux contributions directes en matière fiscale. La majoration à **60% du taux de THRS contribuerait à un produit supplémentaire d'environ 100 000 €**, par rapport au produit actuellement généré.

Il est proposé de voter d'ores et déjà l'évolution du taux de majoration de THRS de 20% à 60%, en prévision de la publication du/des décret(s) correspondant(s).

*[Mme Fécourt](#) : nous considérons qu'il faut se saisir de cette opportunité.*

Vote : UNANIMITE

## 2. Service aménagement / urbanisme

### 2.1 Signature d'une convention de constitution de servitude au profit de la société Enedis (DCM 2023-02)

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur la commune du Rouret ; et notamment pour les besoins de l'opération de construction de la société SCCV EMERIGE (projet du Centre village "Les Terrasses du Midi", ENEDIS sollicite la constitution d'une servitude pour la création d'excavations et pose de boîtes de jonction, pour installation de lignes souterraines HTAS et BTAS, travaux à la charge d'ENEDIS, sur la parcelle appartenant à la Commune (partie du parking Ouest Mairie) et cadastrée :

Section	Numéro	Lieudit
AP	209	21 allée des anciens combattants
AP	235	21 allée des anciens combattants

Afin de constituer cette servitude, il est nécessaire de signer une convention fixant les modalités juridiques et techniques de l'autorisation donnée par la commune au profit d'ENEDIS.

Vote : UNANIMITE

## 3. Ressources Humaines

### 3.1 Création d'un poste d'attaché territorial (DCM 2023-03)

Il s'agit d'un emploi permanent, à temps complet, de catégorie A, pour assurer les missions de responsable du service des finances de la commune, suite au départ en retraite de l'agent.

vote : UNANIMITE

Info 1 Renouvellement d'adhésion à l'offre pluridisciplinaire proposée par le CDG06 pour la période 2023 - 2027

Le Conseil d'Administration du CDG06 a, par délibération n°2022-06 du 22 février 2022, décidé de proposer une nouvelle offre pluridisciplinaire comprenant le contrôle des arrêts de travail et le suivi « Santé et Bien-être au travail ».

En juin 2022, par délibération n° DCM\_2022\_57, le conseil municipal du Rouret a donc choisi d'actualiser son contrat pour intégrer cette nouvelle offre de missions complémentaires comprenant :

- le contrôle médical des arrêts de travail effectué par les médecins agréés par la Préfecture.
- le suivi « Santé et Bien-être au travail » assuré par une équipe pluridisciplinaire regroupant des experts médicaux, paramédicaux et techniques.

Cette actualisation a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La présente information rend compte au conseil municipal du renouvellement de l'adhésion de la commune au contrat groupe, qui arrivait à expiration, pour la période 2023 – 2027.

Ces missions comprennent notamment le contrôle des arrêts de travail, le suivi santé et bien-être au travail, ainsi que l'offre complémentaire en santé et sécurité au travail.

*[Mme Boinnard Berna](#) : Nous avons relevé une erreur sur la référence de la délibération. Il ne s'agit pas de la DCM 2022-57 (indemnités pour élection) mais de la DCM 2022-58.*

*[M. le maire](#) : cette note de synthèse a pour but de déceler de petites erreurs. Nous corrigerons. Merci*

## Informations diverses

Info 2 : Compte rendu des décisions du maire

2022-126 du 06/12/2022 : REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DITE « LOCAL CCAS »

Devant les éventuelles demandes des associations de la commune d'occuper la salle dite « Local CCAS », il est nécessaire de rédiger un règlement intérieur.

2022 -127 du 30/11/2022 : SIGNATURE DE L'AVENANT 1 A LA CONVENTION

D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE COMMUNAL :  
PARKING SUD OUEST MAIRIE AU 3 ALLEE DES ANCIENS  
COMBATTANTS LE 30/11/2022 – SCCV EMERIGE

Demande effectuée par Monsieur EBEL, Directeur général de ladite société, pour la mise à disposition temporaire d'une partie du terrain cadastré AP119p afin d'y aménager pendant une durée d'un an, renouvelable et révocable, l'accès à son chantier de construction sur une emprise d'environ 200m<sup>2</sup>.

2022-129 du 06/01/2023 : CONTRAT D'ENTRETIEN DES PORTES AUTOMATIQUES ET DU

RIDEAU METALLIQUE DU HALL DE LA MAISON DU TERROIR  
DU ROURET

Attribution du contrat à l'entreprise Automatismes Bâtiments Services.

Le contrat débutera du 01/01/2023 pour une durée d'un an reconductible au maximum deux fois sur une période d'égale durée. Le montant du contrat est établi à hauteur de 1216,00€ HT soit 1459,20€ TTC par an.

2022-130 du 06/01/2023 : CONTRAT D'ENTRETIEN DU PORTAIL AUTOMATIQUE DU  
COLLEGE DU ROURET

Attribution du contrat à l'entreprise Automatismes Bâtiments Services.

Le contrat débutera du 01/01/2023 pour une durée d'un an reconductible au maximum deux fois sur une période d'égale durée. Le montant du contrat est établi à hauteur de 1460,00€ HT soit 1752,00€ TTC par an.

2022-131 du 07/12/2022 : SOLLICITATION DE LA DOTATION DEPARTEMENTALE AU  
TITRE DE LA DOTATION CANTONALE D'AMENAGEMENT 2022

La commission permanente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes a attribué à la commune du Rouret une subvention de 75 000€ au titre de la DCA 2022. Cette dotation sera allouée au financement d'opérations de travaux, estimées à hauteur de 146 821,72€ HT, soit 176 186,06 TTC.

2022-134 du 22/12/2022 : AVENANT N°1 AU MARCHE DE SERVICES « ENTRETIEN DES  
ESPACES VERTS DE LA MAISON DU TERROIR DU ROURET »  
(MAPA\_2019\_01)

Extension du contrat sur la période du 01/01/2023 au 28/02/2023.

Prorogation portant le montant global du marché à hauteur de 22 078 HT, soit 26 493,60 € TTC (sur trois ans et deux mois), contre un montant initial de 20 099,20€ TTC (sur trois ans).

2022-135 du 16/11/2022 : AVENANT N°1 AU CONTRAT SOCOTEC : MISSIONS DE  
CONTROLE TECHNIQUES RELATIVES AU PROJET DE CONSTRUCTION CRECHE ET  
LOGEMENT SENIORS : AJOUT DE LA MISE A JOUR DU RICT SUITE A L'EVOLUTION  
DU DCE

Coût additionnel de 1 000,00€ HT, soit 1 200€ TTC.

2022-136 du 5/01/2023 : ATTRIBUTION DE MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE  
« PRESTATIONS TECHNIQUES REGIES, ACCUEIL, SON, LUMIERE,  
MONTAGE, DEMONTAGE, FERMETURE DE LA SALLE THEATRE DU ROURET »

Attribution du MAPA à l'entreprise MEGAWATT SONO représentée par Monsieur Christian ELLENA.

Le contrat est conclu pour un an reconductible maximum deux fois sur une période d'égale durée, et prend effet à compter du 01/01/23.

Il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum, et avec un maximum de 80 000 € HT sur la durée maximale du marché (3 ans).

2023-03 du 26/01/2023 : CONTRAT DE VERIFICATION DU MAINTIEN EN ETAT DE  
CONFORMITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ERT –  
FONCTIONNEMENT DU BATIMENT EAC

Attribution du contrat à l'entreprise APAVE SUDEUROPE pour un montant annuel de 540,00 € HT, soit 648,00 € TTC annuel, pour la période du 01/01/23 au 31/12/2023, soit 12 mois reconductible au maximum trois fois sur les mêmes bases financières par tacite reconduction

2023-07 du 18/01/2023 : SOLLICITATION DE LA DOTATION DE SOUTIEN A  
L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2023 POUR LA CONSTRUCTION DE  
11 LOGEMENTS A CARACTERE SOCIAL « LES AMANDIERS »

De solliciter auprès de l'Etat l'attribution d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur de 456 648,63€ HT, soit 40% de la dépense HT restant à charge de la commune après revente en VEFA au bailleur social.

2023-08 du 18/01/2023 : SOLLICITATION DE LA DOTATION DE SOUTIEN A  
L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2023 POUR L'ACQUISITION  
D'UN LOCAL DE 181 M2 EN COEUR DE VILLAGE AFIN D'Y  
INSTALLER LA FUTURE MEDIATHEQUE MUNICIPALE

De solliciter auprès de l'Etat l'attribution d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur de 93 377,90€ HT.

L'acquisition du local en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) s'effectuera pour un montant prévisionnel de 466 889,50€ HT.

2023-09 du 18/01/2023 : SOLLICITATION DE LA DOTATION DE SOUTIEN A  
L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2023 POUR L'ACQUISITION  
D'UN LOCAL DE 146 M2 EN COEUR DE VILLAGE AFIN D'Y  
INSTALLER LE FUTUR POSTE DE POLICE MUNICIPALE

De solliciter auprès de l'Etat l'attribution d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur de 75 321,40€ HT.

L'acquisition du local en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) s'effectuera pour un montant prévisionnel de 376 607,00€ HT.

2023-10 du 18/01/2023 : SOLLICITATION DE LA DOTATION DE SOUTIEN A  
L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2023 POUR UNE ETUDE DE  
FAISABILITE PUIS LA FOURNITURE ET LA POSE DE  
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR TOITURES DE  
BATIMENTS PUBLICS

De solliciter auprès de l'Etat l'attribution d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur de 20 773,50€ HT.

Le coût global de l'opération est estimé à hauteur de 138 490€ HT soit 166 188€ TTC.

2023-15 :                   CONTRAT D'ENTRETIEN DES CLIMATISATIONS DE LA  
MAISON DU TERROIR

Attribution du contrat à l'entreprise CPCS, pour un montant de 2 060,00€ HT soit 2 472,00€ TTC par an. Il débutera à compter du 01/01/23 et sera reconductible au maximum deux fois sur une période d'égale durée.

2023-16 :                   EAC – CONTRAT DE MAINTENANCE DU MATERIEL FRIGORIFIQUE

Attribution du contrat à l'entreprise DIMCO, pour un montant annuel établi à hauteur de 541,70€ HT, sur une durée d'1 an à compter du 01/07/2023, reconductible tacitement deux fois.

***M. le maire :** La séance de conseil municipal se termine, avec un bel empressement de chacun et la passion qui a été mise au service de tous et pour tous.*

*Les excuses que je peux présenter, c'est que parfois je m'emporte, moi aussi j'ai des convictions, j'ai des passions, je sais où ça commence, où ça se termine et parce que je connais les difficultés que nous croisons, les difficultés qu'il faut assumer. Je vous présente mes excuses.*

*Fin de la séance à 22 h 20*

***Prochain conseil municipal le jeudi 30 mars à 19 h pour le vote du budget.***